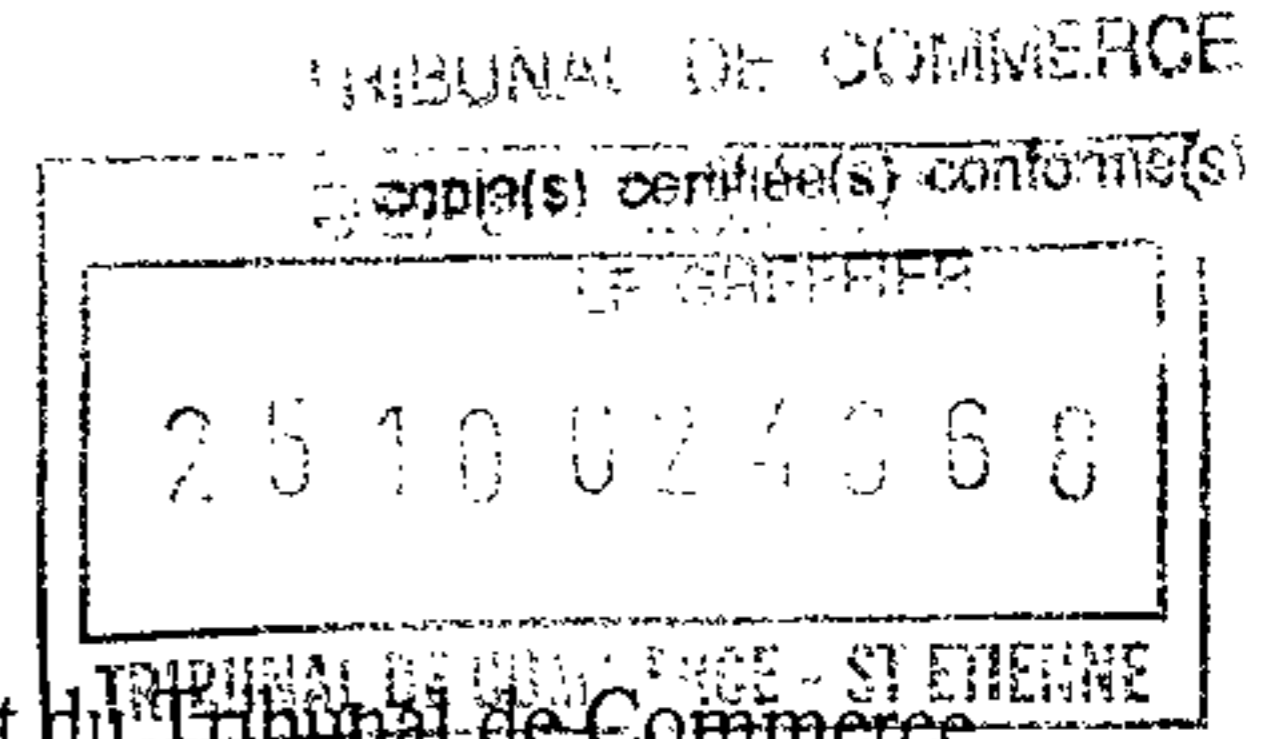


99B705
736

TRIBUNAL DE COMMERCE DE SAINT ETIENNE

ORDONNANCE



Nous, Pierre-Albert FOULETIER, Président du Tribunal de Commerce
de SAINT-ETIENNE,

Vu la requête ci-jointe, de la *Sté Distribution Casino France*

Désignons en qualité de

Commissaire aux apports

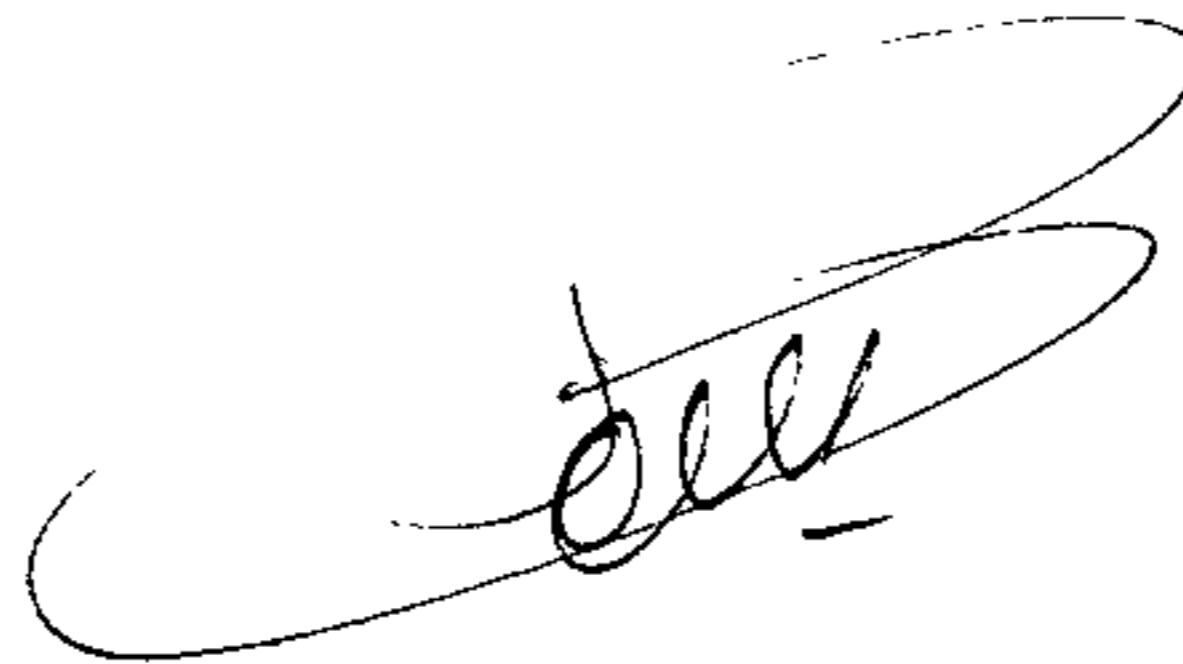
avec la mission

contenue dans la requête M. *Michel Tamet*

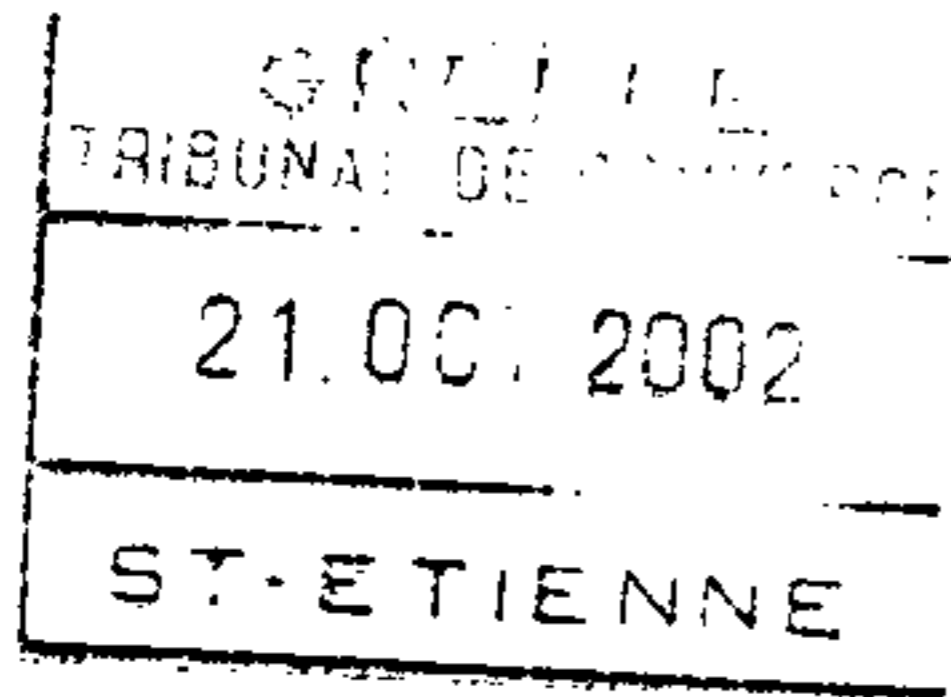
*7 Allée de l'Informatique
42 100 Saint Etienne*

Fait à SAINT ETIENNE, le

22 OCT. 2002



REQUETE AUX FINS DE DESIGNATION D'UN COMMISSAIRE AUX APPORTS



Monsieur le Président du Tribunal
de Commerce de Saint-Etienne

TRIBUNAL DE COMMERCE
sociétés, sociétés anonymes, sociétés
à responsabilité limitée

Le soussigné, **Pierre BOUCHUT**,

agissant au nom, pour le compte et en qualité de représentant permanent de la société **CASINO GUICHARD PERRACHON**, société anonyme à directoire et conseil de surveillance, au capital de 169 738 931,34 euros, dont le siège social est à SAINT-ETIENNE (42100) - 24 rue de la Montat, identifiée sous le numéro 554 501 171 auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de SAINT ETIENNE,

Elle-même agissant au nom pour le compte et en qualité de Président de la société **DISTRIBUTION CASINO FRANCE**, société par actions simplifiée au capital de 25 032 420 euros, dont le siège social est à SAINT-ETIENNE (42100) - 24 rue de la Montat, identifiée sous le numéro 428 268 023 auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de SAINT ETIENNE,

a l'honneur de vous exposer ce qui suit :

La société **DISTRIBUTION CASINO FRANCE** envisage de recevoir, par voie de fusion-absorption, la totalité des actifs, moyennant la prise en charge de leur passif des deux sociétés suivantes :

- **CROZET DISTRIBUTION**, société à responsabilité limitée au capital de 15.240 euros, dont le siège social est à SAINT-ETIENNE (42100) – 24 rue de la Montat, identifiée sous le numéro 399 765 783 auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de SAINT-ETIENNE, propriétaire d'un fonds de commerce de supérette sis à SAINT-ETIENNE (42), rue de la Richelandière,
- **IMQEF**, société anonyme au capital de 48.000 euros, dont le siège social est à SAINT-ETIENNE (42100) – 24 rue de la Montat, identifiée sous le numéro 402 241 095 auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de SAINT-ETIENNE, propriétaire d'un fonds de commerce de supermarché sis à PERS-JUSY (42).
- **LEZOUX DISTRIBUTION**, société à responsabilité limitée au capital de 7.500 euros, dont le siège social est à SAINT-ETIENNE (42100) – 24 rue de la Montat, identifiée sous le numéro 399 179 779 auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de SAINT-ETIENNE, propriétaire d'un fonds de commerce de supérette sis à LEZOUX (63), rue du commerce,
- **SUPER DISTRIB**, société à responsabilité limitée au capital de 38.250 euros, dont le siège social est à SAINT-ETIENNE (42100) – 24 rue de la Montat, identifiée sous le numéro 401 073 333 auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de SAINT-ETIENNE, propriétaire d'un fonds de commerce de supérette sis à berck sur mer (62), rue de la plage,
- **TARA DISTRIBUTION**, société à responsabilité limitée au capital de 22.500 euros, dont le siège social est à SAINT-ETIENNE (42100) – 24 rue de la Montat, identifiée sous le numéro 393 435 508 auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de SAINT-ETIENNE, propriétaire d'un fonds de commerce de supérette sis à COURNON D'AUVERGNE (63), avenue des Lempdes,
- **MAREUIL DISTRIBUTION**, société à responsabilité limitée au capital de 41.400 euros, dont le siège social est à SAINT-ETIENNE (42100) – 24 rue de la Montat, identifiée sous le numéro 309 903 425 auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de SAINT-ETIENNE, propriétaire d'un fonds de commerce de supérette sis à MAREUL SUR BELLE (24), rue de la Richelandière,

La société DISTRIBUTION CASINO FRANCE détenant la totalité des parts sociales composant le capital des sociétés
, ces fusions ne donneront pas lieu à création d'actions de la société
DISTRIBUTION CASINO FRANCE.

En conséquence, le soussigné prie Monsieur le Président de bien vouloir désigner tel Commissaire aux apports qu'il lui
plaira à l'effet :

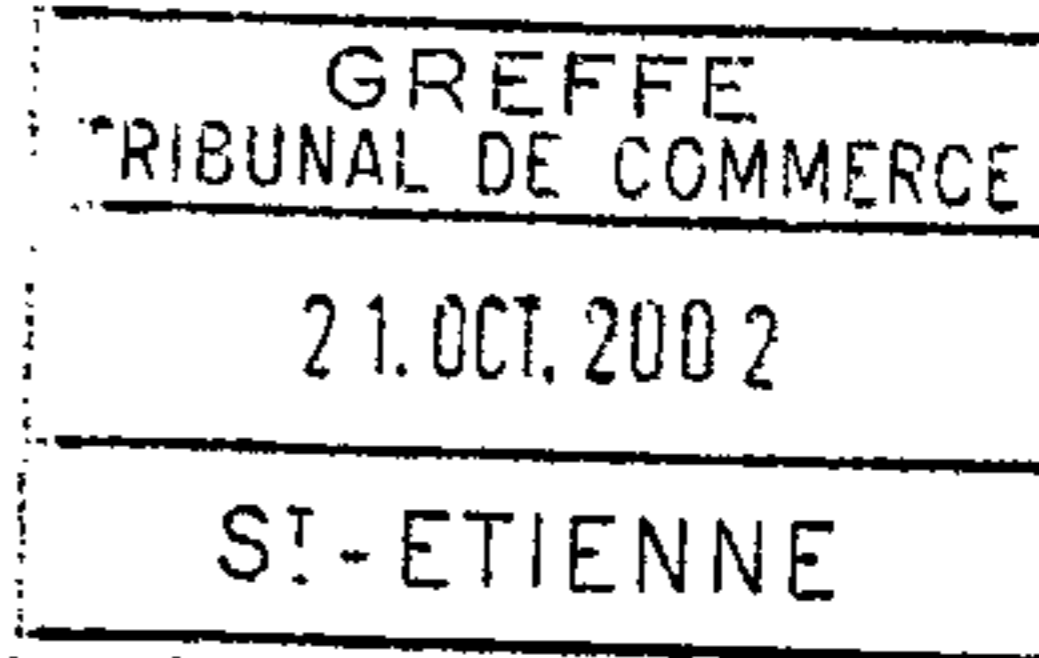
- d'apprécier et d'évaluer les apports effectués par chacune des deux sociétés susvisées ainsi que la valeur des avantages particuliers pouvant éventuellement en résulter,
- d'établir un rapport pour chaque fusion, contenant les mentions prévues par les textes réglementaires, qui sera mis à la disposition des actionnaires dans le délai fixé par le décret du 23 mars 1967.

TRIBUNAL DE COMMERCE

Fait à Paris, le 16 octobre 2002 copie(s) certifiées/confirmées
par le greffier

Pierre BOUCHUT





Répondre à cette lettre à :

CASINO SERVICES
Direction Juridique Corporate
24 Rue de la Montat
42008 ST-ETIENNE Cedex 2
Tél : 04 77 45 36 67
Fax : 04 77 45 84 10

Monsieur Le Président du
Tribunal de Commerce de ST-ETIENNE

17 rue Michel Rondet

42000 ST-ETIENNE

Nos Réf: Direction Juridique Corporate
FF- Apport fonds de commerce à DISTRIBUTION CASINO FRANCE

TRIBUNAL DE COMMERCE
copie(s) certifiée(s) de l'original
LE GREFFIER

Le 16 octobre 2002

Monsieur le Président

Les sociétés IMQEF, CROZET DISTRIBUTION, LEZOUX DISTRIBUTION, SUPER-DISTRIB, TARA DISTRIBUTION, MAREUIL DISTRIBUTION envisagent d'apporter leur fonds de commerce d'alimentation générale (superette ou supermarché) à la société DISTRIBUTION CASINO FRANCE.

A ce titre, nous vous prions de trouver, ci-jointe, une requête relative à la désignation d'un Commissaire aux apports dans le cadre de l'opération susvisée.

Nous vous rappelons que lors des dernières opérations de restructuration interne du Groupe CASINO, Monsieur Michel TAMET, demeurant 7 Allée de l'Informatique à St-Etienne (42100), avait été désigné en qualité de Commissaire aux apports ou à la fusion.

Nous vous demandons de bien vouloir prélever le coût de cette ordonnance sur le compte DISTRIBUTION CASINO FRANCE ouvert auprès de votre greffe.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments distingués.

Frédéric FAVRE

